



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

12230

ARRETE N° V 2024-01

PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DE LA COUTELLERIE

Nous, Claude VIDAL
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment des articles R 441,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de Monsieur AFFRE Bernard le 18 octobre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre le bon déroulement des travaux si nécessaire et pour permettre la pose d'une échelle au niveau du 35 rue de la Coutellerie,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur AFFRE Bernard est autorisé à installer ponctuellement une échelle au niveau du 35 rue de la Coutellerie le mardi 12 novembre 2024 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera valable le mardi 12 novembre 2024 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Monsieur AFFRE Bernard se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux ..., balisage, ...). Il devra également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons, ...).

ARTICLE 4 : La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

ARTICLE 5 : La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 22 octobre 2024

Le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire
Claude VIDAL